

BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, précise qu'afin d'adapter les crédits ouverts au budget primitif 2019 à la réalité de l'exercice comptable, il est proposé au Conseil municipal d'approuver des modifications budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement.

CONSIDERANT qu'en section de fonctionnement, les mouvements en recettes sont les suivants :

- depuis le vote du budget primitif 2019, certaines recettes ont été notifiées. La dotation forfaitaire (7411) doit être portée à 678 055 € soit une augmentation de 10 385 €, la dotation de solidarité « Bourg Centre » (74121) doit être portée à 505 323 € soit une augmentation de 15 323 €, la dotation nationale de péréquation (74127) doit être portée à 146 184 € soit une augmentation de 8 184 €.

En section de fonctionnement, les mouvements en dépenses sont les suivants :

- compte 60636 : suite au recrutement d'un nouvel agent à la police municipale, il convient d'augmenter les crédits en dépenses à hauteur de 1 500 € pour l'acquisition de nouveaux uniformes de travail ;
- comptes 6417 et 6457 : augmentation des crédits en dépenses de 4 000 € et de 3 000 € suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage aux services techniques municipaux à compter de septembre 2019 ;
- compte 657362 : augmentation de la subvention du budget principal vers le C.C.A.S. de 9 000 €. Le C.C.A.S. est, pour la première fois, confronté à la prise en charge de frais d'obsèques de personnes indigentes. Ce cas de figure s'est présenté deux fois depuis le début de l'année et présente un coût unitaire de 3 000 € pour la collectivité ;
- festival « Moi les Mots » : la programmation du festival « Moi les Mots » 2019 est arrêtée. Ces dépenses doivent être imputées sur le budget principal à hauteur de 98 100 € sur un budget total de 136 500 €. Le solde de 38 400 € sera pris en charge par le budget annexe Le Vallon grâce à une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal. Le détail de l'ensemble de ces dépenses figure dans le tableau ci-dessous ;
- compte 023 : afin de préserver l'équilibre de la section de fonctionnement, il convient également de réduire le virement à la section d'investissement de 120 108 €.

En section d'investissement, les mouvements en recettes sont les suivants :

- réduction du virement de la section de fonctionnement de 120 108 € ;
- augmentation des recettes prévues pour la vente de caveaux (compte 4542) de 20 000 €.

CONSIDERANT qu'en section d'investissement, les mouvements en dépenses sont les suivants :

- opération 221 / compte 2315 : la réhabilitation de l'espace Mangin présente des difficultés de dépose et de retraitement des déchets amiantés non identifiées à la phase études. Ces travaux supplémentaires entraînent un surcoût de l'opération de 40 000 € ;

- opération 229 / compte 4541 : afin de répondre aux demandes, il est nécessaire de construire des caveaux supplémentaires pour un budget de 20 000 € en complément de l'enveloppe budgétaire de 10 000 € prévue au budget primitif 2019 ;
- opération 229 / compte 21571 : à la suite de la dernière réunion du C.H.S.C.T., il a été convenu d'anticiper d'un an le renouvellement d'un camion benne utilisé par le service des bâtiments communaux (40 000 €) ;
- opération 229 / compte 2183 : poursuite du déploiement de la vidéoprojection dans les groupes scolaires publics à hauteur de 20 000 €. En 2016, la Ville a équipé les classes élémentaires des groupes scolaires Arvor et Denis Diderot de vidéoprojecteurs ultra courte focale interactif et de P.C. portables. Après 3 années d'utilisation, ces établissements sollicitent à présent le même type d'équipement dans toutes les classes de niveau maternelle.

CONSIDERANT que l'ensemble de ses mouvements est reporté dans le tableau ci - dessous :

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Article	Libellé	Augmentation	Réduction	Article	Libellé	Augmentation	Réduction
6417	Rémunération apprenti	4 000 €		7711	Dotation forfaitaire	10 385 €	
6457	Cotisations apprenti	3 000 €		74121	Dotation de Solidarité "Bourg Centre"	15 323 €	
657362	Subvention au C.C.A.S. (indigents)	9 000 €		74127	Dotation Nationale de Péréquation	8 184 €	
60636	Nouvel équipement recrutement PM	1 500 €		4542			
023	Virement à la section d'investissement		120 108,00 €				
	Moi les Mots						
60632	Petit équipement	3 000 €					
6065	Fonds poésie + fonds livres artistes	3 000 €					
611	Contrats, publipostage	2 000 €					
6135	Contrats Audiolite et Nevez prod	14 000 €					
616	Primes d'assurances	500 €					
6226	Honoraires et charges sociales	6 000 €					
6233	Foires et expositions	7 000 €					
6236	Catalogue et imprimés	14 000 €					
6257	Réception	3 000 €					
6288	Cachet artistes, repas, frais de déplacement	45 600 €					
6521	Déficit des budgets annexes administratifs	38 400 €					
Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Article / opération	Libellé	Augmentation	Réduction	Article / opération	Libellé	Augmentation	Réduction
229/2183	Extension de la vidéoprojection dans les groupes scolaires publics	20 000 €		021	Virement de la section de fonctionnement		120 108 €
229/21571	Acquisition d'un camion benne	40 000 €		4542	Vente de caveaux	20 000 €	
229/4541	Caveaux	20 000 €					
221/2315	Ajustement des crédits pour Mangin	40 000 €					

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »),

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 4 JUIL. 2019

Et de la publication, le 4 JUIL. 2019

Fait à Landivisiau, le 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

